



# Prélèvements automatiques pour la demi-pension

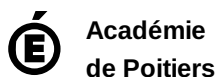
publié le 25/09/2017

---

## TRES IMPORTANT

A partir du lundi 25 septembre 2017, plus aucune demande de prélèvement automatique ne sera prise en compte. Veuillez vous adresser à l'Agence Comptable du lycée Emile Roux, Agence Comptable, si vous désirez que votre demande de prélèvement soit prise en compte pour le 2ème trimestre.

Tout document sera refusé par le collège à compter de cette date.



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.